



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 73037 | De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Logement, égalité des territoires et ruralité | | Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt |
| Rubrique > mort | Tête d'analyse > suicide | Analyse > milieu rural. lutte et prévention. |
| Question publiée au JO le : 27/01/2015 Réponse publiée au JO le : 07/04/2015 page : 2668 Date de changement d'attribution : 03/02/2015 | | |

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le taux de suicide grandissant des personnes vivant en espace rural, supérieur de 20 % à la moyenne nationale. Un agriculteur exploitant présente un risque trois fois plus élevé de se donner la mort qu'un cadre. Il lui demande ce qu'elle compte faire à ce sujet.

Texte de la réponse

Le programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 fera l'objet d'un bilan de sa mise en oeuvre au cours du premier trimestre 2015 et d'une évaluation confiée au Haut conseil de la santé publique, y compris les actions menées en direction des agriculteurs qui sont promues par la caisse centrale de la mutualité sociale agricole et qui se poursuivent en 2015. L'observatoire national du suicide, chargé de coordonner et d'améliorer les connaissances sur le suicide et d'évaluer l'effet des politiques publiques en matière de prévention, a rendu son premier rapport le 2 décembre dernier. Il présente un premier état des lieux des connaissances, analyse notamment les actions de prévention et dresse des perspectives de recherche. Une de ses recommandations porte sur l'approfondissement du lien entre le suicide et le travail, ou l'absence de travail, et demande qu'une attention particulière soit portée à certains milieux professionnels où les conditions de travail sont difficiles, tels les travailleurs indépendants ou les professionnels du secteur agricole salariés et non-salariés. Ce rapport et les résultats des évaluations engagées viendront servir, dans le courant de l'année, l'élaboration des objectifs et nouvelles mesures qui seront adoptés dans le nouveau programme d'actions nationales contre le suicide.